



Modalités de prise en charge des animaux errant ou divagant sur le territoire de la commune de SAUTRON

Vous avez perdu votre chien ou chat, contactez :

- la police municipale de SAUTRON au 02.51.77.88.47 ou la mairie de SAUTRON au 02.51.77.86.86
- la gendarmerie au 02.40.63.46.10
- la fourrière de Carquefou au 02.40.68.82.37
- les cliniques vétérinaires

Vous avez trouvé un chien ou chat errant sur la voie publique à SAUTRON, contactez :

- la police municipale de SAUTRON au 02.51.77.88.47 ou la mairie de SAUTRON au 02.51.77.86.86
- la gendarmerie au 02.40.63.46.10 ou le 17

Pour tout animal trouvé pendant les horaires de la police municipale, nous procédons dans un premier temps à la recherche de tout élément pouvant identifier l'animal ou son propriétaire (puce, tatouage, collier identifiant le numéro de téléphone ou identité du maître).

Dans un second temps, nous contactons le propriétaire pour qu'il soit restitué.

Une contravention de 60 euros sera adressée pour divagation (délibération au conseil municipal séance du 26/06/23).

Si l'animal n'est pas identifié ou restitué dans la journée, un transport à la fourrière de Carquefou est effectué par :

- La personne l'ayant trouvé sur la voie publique **uniquement** après passage à l'accueil de la mairie de SAUTRON pour obtention d'un bon de transport
- La police municipale pendant ses horaires d'ouverture si possible
- La société de capture Sous mon aile sur appel uniquement de la police municipale, élus ou gendarmerie

Pour toute arrivée de chiens ou chats identifiés, non restitués sur la commune, le gestionnaire de la fourrière prévient le propriétaire. Si celui-ci vient chercher l'animal dans le délai de garde de 8 jours ouvrés, il lui est restitué après paiement des frais de fourrière et des frais éventuels d'identification (l'animal ne peut être remis qu'après avoir été identifié, par puce ou tatouage).

Les animaux non réclamés au-delà du délai de 8 jours ouvrés sont considérés abandonnés. Le gestionnaire de la fourrière peut garder les animaux dans la limite de la capacité d'accueil de la fourrière, les céder à titre gratuit à un refuge ou à une association disposant d'un refuge, après avis favorable d'un vétérinaire, ou les faire euthanasier si ce dernier en constate la nécessité.

EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE COMPOSEZ LE 17

Police municipale de SAUTRON

25 rue de la Vallée

44880 SAUTRON

02.51.77.88.47

Du lundi au vendredi 08h30-12h15/13h30-17h15

et les matins de certains samedis et dimanches

Mairie de SAUTRON

14 rue de la Vallée

44880 SAUTRON

02.51.77.86.86

Le lundi de 13h30-17h30

Du mardi au vendredi 08h30-12h30/13h30-17h30

et samedi de 09h-12h. Fermé lundi matin

Fourrière de Carquefou

La Trémouille 61 chemin de Gralan

44470 CARQUEFOU

02.40.93.76.61

Du lundi au samedi 14h-18h